

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 9 MAI 2023 – DE 20 H 00 À 21 H 26
au 2^e étage à la Route des Monts 14**

PRÉSIDENCE	Monsieur Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Yves PASQUIER (Le Centre)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – Maxime CHARRIÈRE (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Louis PITTEL (UDC) – Marc-Antoine PITTEL (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR)
EXCUSÉS	Romain GLASSON (PLR), Dominique MAGLI (Le Centre) et Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
TOTAL	27 présents – 3 excusés, soit une majorité absolue de 14
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Monsieur Antonin CHARRIÈRE – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Wolfram SCHUWEY, entré en séance à 20 h 16.
SECRÉTAIRE	Madame Diana SANTOS
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIÈRE	Madame Amélie ROUILLER

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du 9 mai 2023 en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général. Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame Sylvie Bosson, Conseillère communale, ainsi que celles de Messieurs Romain Glasson et Dominique Magli. (Madame Céline Ruffieux-Morel s'est excusée par courriel peu avant la séance, pour urgence professionnelle).

Je salue Madame Diana Santos, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, ainsi que Madame Amélie Rouiller, huissière. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre Commune dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

Avant d'entamer la séance, je prierai l'assistance d'observer un instant de silence en la mémoire de Madame Léone Bosson, maman de Monsieur Jean-Daniel Bosson, Conseiller communal. Nos pensées vont également vers toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.

A toutes et tous, je souhaite une bonne séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 19 avril 2023 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 19 avril 2023.

Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1^{er} rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Santos qui va procéder à l'appel nominal. »

APPEL

Madame Diana Santos procède à l'appel nominal.

Membres présents	27
Membres excusés	3
Majorité absolue	14

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour ainsi :

« La convocation de la séance a été publiée le 21 avril 2023 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 19 avril dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 3 avril 2023. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune, dans l'édition d'avril du Riazois et il a été affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2022 – approbation
2. Comptes 2022
 - 2.1. Comptes et rapport de gestion – présentation
 - 2.2. Comptes et rapport de gestion – approbation
3. Élection du/de la Président-e du Conseil général
4. Élection du/de la Vice-président-e du Conseil général
5. Election d'un nouveau membre au sein de la commission senior+
6. Rapport sur l'activité des commissions
7. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelle aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022 – APPROBATION

Monsieur le Président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022. Il remercie Madame Diana Santos pour sa coordination et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE

Le Conseil général approuve à l'unanimité, soit par 27 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2022.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2022 est accepté. Il remercie ses auteurs.

2 COMPTES 2022

Monsieur le Président transmet la parole à Madame la Syndique, en charge des finances. Elle s'exprimera au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Madame la Syndique Catherine Beaud intervient comme suit :

« L'année 2022 marque le premier exercice comptable sous le régime MCH2. En raison de ce changement, la comparaison avec les comptes 2021 n'est malheureusement pas possible.

Une partie des changements importants imposés par MCH2 a été mise en application pour l'établissement du budget 2022. La suite de cette réforme appliquée au bouclage des comptes 2022 comprend, entre autres, les points suivants :

- Réévaluation au bilan du patrimoine financier ;
- Réévaluation au bilan du patrimoine administratif (retraitement de tous les investissements depuis les 20 dernières années avec calcul des amortissements rétroactif, selon les nouveaux taux MCH2)
- Création au bilan de réserves de réévaluation (dissoutes linéairement sur 10 ans).

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer que les comptes de résultats 2022 présentent un bénéfice de CHF 826'051.41, tandis que le budget prévoyait une perte de CHF 198'710.00.

Cette situation s'explique pour les raisons principales suivantes :

1. Les impôts réguliers des personnes physiques et morales (+ CHF 619'429.15) ;
2. Les impôts sur les gains immobiliers & plus-values et sur les mutations (+ CHF 179'438.95) ;
3. Une gestion très stricte des charges de résultats ;
4. Des économies sur certaines dépenses budgétisées, mais non réalisées.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Cependant, il y a lieu de nuancer ce résultat et d'analyser plus en détail la principale source de revenu que sont les impôts réguliers des personnes physiques et morales.

Les recettes fiscales pour l'année 2022 sont inférieures de CHF 343'497.43 (- 5,09%) par rapport aux montants budgétisés. Ce montant est compensé par les recettes perçues pour les années précédentes, soit CHF 962'926.58. Les estimations d'impôts 2022 ayant été faites de manière plus précise pour les comptes 2022, nous pouvons déjà affirmer que l'écart avec les recettes fiscales réellement facturées sera fortement réduit lors des prochains exercices comptables.

De plus, ce bénéfice 2022 inclut le produit de la dissolution de la réserve du patrimoine administratif pour un montant de CHF 416'462.00.

Deux autres éléments extraordinaires se compensent dans cet exercice comptable : la dissolution de la provision pour le risque lié aux répercussions financières du projet de modification de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Fribourg (produit de CHF 333'154.36) et l'amortissement non planifié de l'immeuble démolis sur la parcelle de la Route des Monts 6 (charge de CHF 356'075.15).

Enfin, les dernières décisions relatives aux investissements dans les associations régionales (EMS et Centre sportif de la Gruyère) engendreront des augmentations importantes des charges liées pour la deuxième partie de cette décennie.

Dans le rapport de gestion qui vous a été remis, vous trouvez de nouveaux éléments qui complètent les comptes annuels tels que :

- Le tableau des flux de trésorerie 2022,
- L'annexe aux comptes avec l'état du capital propre, les tableaux des provisions, des participations, des immobilisations, les engagements hors bilan ainsi que les indicateurs financiers.

Les indicateurs financiers sont définis à l'art. 18 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Ces indicateurs, qui permettent d'évaluer la situation financière des collectivités sur la base du dernier exercice comptable approuvé, ont été définis par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, dans son manuel 'Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2'.

Leur évolution dans le temps permettra de disposer d'une correcte évaluation de notre situation financière.

Toutefois, il y a lieu de les analyser avec la plus grande des prudences et d'éviter les comparaisons avec d'autres communes. En effet, les éléments pris en compte dans la réévaluation des patrimoines administratifs et financiers n'ont pas été considérés de la même manière dans chaque commune et peuvent fortement influencer ces indicateurs. Pour notre Commune, nous avons, par exemple, fait le choix de ne pas évaluer nos forêts ainsi que nos parchets communaux.

Ces indicateurs nous renseigneront plus précisément en les comparant au fil des exercices comptables. Je reviendrai plus en détail sur ces indicateurs dans la suite de la présentation.

Enfin, nous vous informons que la planification financière vous sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil général qui est agendée au mardi 3 octobre. En procédant ainsi, trois séances du Conseil général sont maintenues. Une au printemps pour les comptes annuels, une en automne pour la planification financière et la présentation des projets d'investissements et la dernière en décembre pour le budget.

Concernant les commentaires aux comptes qui vont suivre, je vous informe que nous les avons préparés en mettant en évidence uniquement les comptes qui présentaient des écarts importants avec le budget 2022. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président demande tout de même si quelqu'un en souhaite le renvoi.

Personne ne se manifeste. Monsieur le Président propose de passer à la présentation de détail qui se fera en trois volets : les comptes de résultats, les comptes d'investissements et le bilan. La discussion générale sur les comptes 2022 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclement 2022.

2.1. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

Tel que précisé par Madame la Syndique, Monsieur le Président répète que seuls les comptes ayant des dépassements ou des différences importantes seront lus par le Conseil communal.

Les membres de l'Exécutif dissèquent les postes comptables.

Madame la Syndique intervient ainsi :

0. ADMINISTRATION

Chapitre 01 Légititatif et exécutif

0110.3000.00 *Les jetons de présence pour le Conseil général sont inférieurs au budget car seules trois séances se sont déroulées au lieu de quatre.*

0110.3000.01 *En raison de l'annulation d'une journée de votations fédérales, les rémunérations des scrutateurs sont également inférieures au budget.*

0110.3132.00 *L'organe de révision nous a facturé des compléments d'honoraires pour des demandes spécifiques relatives au passage à MCH2.*

0120.3199.01 *Il s'agit des frais de réception de Monsieur le Préfet Vincent Bosson.*

Chapitre 02 Services généraux

0210.3130.00 *Les frais de rappels et de poursuites sont inférieurs au budget grâce au suivi très strict du contentieux.*

0220.3118.00 *Après analyse, la mise en place d'un programme « Fournisseurs » a été abandonnée car il n'amenait pas une plus-value importante dans la gestion comptable. Montant économisé : CHF 29'000.00.*

0220.3130.02 *Les affranchissements et envois ont augmenté en raison de la reprise des activités post-covid.*

0220.3132.00 *Les honoraires d'avocats ont été supérieurs au budget, notamment à cause du dossier de Champy. Ces frais ont été remboursés dans la convention finale avec le précédent promoteur. Le produit est comptabilisé dans le compte **0220.4260.00**.*

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Monsieur Jean-Daniel Bosson s'exprime comme suit :

Chapitre 0291 Domaines et parchets

0291.3142.00 *Les travaux sur les captages et les drainages ont pu être réalisés pour le service de la voirie, d'où l'économie par rapport au budget.*

Madame Anne Favre-Morand enchaîne en ces termes :

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Chapitre 21 Scolarité obligatoire

2120.3171.01 *Le camp de ski n'a pas eu lieu. Il a été reporté en 2023. Uniquement des journées de ski se sont déroulées ainsi que le camp vert.*

Chapitre 217 Bâtiments scolaires

2170.3134.00 *Les primes d'assurances choses et RC ont augmenté après la conclusion d'un nouveau contrat All Risk et l'intégration du nouveau bâtiment de la Route des Monts 4.*

2170.4472.01 *Les produits des locations de la salle des Monts 14 sont en baisse car peu de lotos ont été organisés en raison de la pandémie et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les jeux d'argent.*

Chapitre 218 Accueil extra-scolaire

2180.3110.00 *Faisant partie de la construction de l'école, les étagères pour l'AES seront prises dans le crédit d'investissement y relatif.*

3. CULTURE ET LOISIRS

Chapitre 32 - 34 Culture, sports et loisirs

3290.3636.01 *La subvention pour la nouvelle association (Four à pain) n'a pas été versée. Elle a été prévue une nouvelle fois au budget 2023.*

3420.3140.00 *La mise à l'enquête et la réalisation du sentier pédestre St-Michel n'ont pas été faites.*

Madame Sabine Guillet relève :

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Chapitre 61 Circulation routière

6150.3130.00 *L'étude pour les impasses Z20 a été abandonnée après le préavis négatif du Service des ponts et chaussées (courrier du 5 octobre 2022). Les autres études prévues au budget 2022 (Z30 Route des Monts, Z30 Route de la Sionge, réduction vitesse Route de la Sionge secteur sud) ont débuté, mais ne sont pas entièrement finalisées.*

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

6150.3130.01 En raison des faibles chutes de neige, les prestations de déneigement ont été fortement réduites.

6150.3141.02 Le crédit d'étude pour la Ruelle du Châtelet (CHF 18'500.00) a été reporté au budget 2023.

6150.3144.00 Après le contrôle périodique électrique, une remise aux normes a dû être entreprise au bâtiment de la voirie.

6150.3144.01 En accord avec la commission financière, la réparation des lampadaires, après l'orage de grêle de 2021, a été réalisée dans son intégralité en 2022 et non par étape sur quatre ans.

6150.4260.01 Le mode de facturation des contrats de déneigement a été revu. La facturation se fait à l'avance et non en fin de saison. L'hiver 2022-2023 y est par conséquent inclus.

7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 71

Approvisionnement en eau

Ce chapitre est équilibré à 100%. Une attribution au financement spécial pour l'équilibre du compte a été faite pour CHF 169'692.12.

7101.3130.00 Le logiciel pour le cadastre souterrain n'a pas été acquis. Un montant de CHF 10'000.00 était budgétisé.

Chapitre 72

Traitement des eaux usées

Ce chapitre est équilibré à 100%. Une attribution au financement spécial pour l'équilibre du compte a été faite pour CHF 163'094.06.

Chapitre 73

Gestion des déchets

Ce chapitre est couvert à 78%. La couverture minimale requise est de 70%.

7301.3130.00 Le volume des déchets ramassés par Niquille SA est en diminution. La vente de sacs est par conséquent également en baisse et impacte le compte **7301.4240.01**.

Chapitre 76

Lutte contre la pollution de l'environnement

7600.3100.00 Un vélo électrique a été acquis pour les déplacements des services communaux.

Monsieur Wolfram Schuwey note, pour sa part :

Chapitre 79

Aménagement du territoire

7900.3130.00 Les honoraires des intervenants externes sont moins importants que le budget. La révision du Règlement communal d'urbanisme a été reportée en 2023.

Madame la Syndique poursuit en ces termes :

« Concernant le chapitre 9 ‘Finances et impôts’, les informations ont déjà été commentées dans ma présentation générale.

Les autres chapitres non commentés par mes collègues n'amènent pas de commentaires particuliers.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Récapitulation des comptes de résultats 2022

Total des produits	CHF	12'265'701.70
<u>Total des charges</u>	CHF	<u>11'439'650.29</u>
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	826'051.41

Vous pouvez voir à l'écran la répartition des charges par chapitre avec plus du tiers qui est dévolu au chapitre 'formation'.

La principale source de produits est bien évidemment le chapitre Finances et Impôts avec plus de 80%. Vu les très faibles pourcentages des autres chapitres, une représentation graphique n'était pas appropriée.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2022

Les investissements réalisés en 2022 sont détaillés dans le rapport de gestion. Nous tenons toutefois à souligner les économies substantielles réalisées pour deux investissements, soit le bâtiment des sociétés avec - 21% par rapport au budget voté et le collecteur St-Michel avec - 46%. Quant aux investissements non réalisés, ils sont reportés sur les années futures et sont suivis par le biais de la planification du service technique.

Récapitulation des comptes d'investissements 2022

Total des dépenses	CHF	753'486.69
<u>Total des recettes</u>	CHF	<u>286'554.45</u>
Excédent de dépenses	CHF	466'932.24

Le bilan de la Commune au 31 décembre 2022 se monte à CHF 42'892'424.63. Les nouvelles valeurs à l'actif prennent en compte toutes les opérations liées au passage à MCH2.

Vous voyez à l'écran la répartition de l'actif qui se compose pour 68% de patrimoine administratif et 32% de patrimoine financier. Pour rappel, le patrimoine administratif est destiné à l'accomplissement des tâches publiques alors que le patrimoine financier est à la libre disposition de la collectivité.

Voici la composition détaillée du patrimoine financier. Les immobilisations corporelles composées du terrain Zone Centre et du bâtiment Raiffeisen Rue de la Gruyère 56 représentent 39%, les actifs de régularisation (transitoires) 32%, les liquidités 9%. Le poste 'créances' avec un solde négatif est dû aux comptes débiteurs impôts dans lesquels sont comptabilisés tous les acomptes d'impôts facturés.

Le patrimoine administratif est lui composé à près de 99% des immobilisations corporelles.

Vous voyez maintenant la répartition du passif qui est composé à 51% de capitaux de tiers et à 49% de capital propre.

En détail, le passif est composé à 47% des engagements financiers à longs termes (emprunts et subventions d'investissements), à 31% des résultats annuels cumulés, à 9% de la réserve liée au retraitement MCH2, à 8% des financements spéciaux correspondant aux ex-réserve relatives aux chapitres Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées auxquels s'ajoute désormais la gestion des déchets, à 3% des engagements courants, à 1% des passifs de régularisation, à 1% des fonds enregistrés sous capital propre et à 0.09% des engagements envers les fonds de capitaux de tiers.

Dans le rapport de gestion, vous trouvez le compte de résultats MCH2 à trois niveaux.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Le premier niveau du compte de résultats indique le résultat opérationnel se composant du résultat provenant des activités d'exploitation, que l'on peut résumer par résultat structurel et du résultat provenant de financements.

Le deuxième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaire. Il est important de souligner que ces opérations extraordinaire sont rares et résultent généralement d'activités que la collectivité ne pouvait déterminer. La dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est dans ce niveau.

Le résultat total, troisième niveau, est l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire. Il vient modifier le capital propre.

PROPOSITION DE BOUCLEMENT

Au terme de l'exercice, le résultat représente un bénéfice de CHF 826'051.41 et la fortune communale passe de CHF 2'832'669.48 au 1^{er} janvier 2022 à CHF 12'367'171.68 au 31 décembre 2022. Cette augmentation est induite par le passage à MCH2, avec notamment la dissolution de réserves ainsi que le retraitement du patrimoine financier.

Pour terminer, et comme mentionné précédemment, je voulais revenir en détail sur les indicateurs financiers présentés dans l'annexe aux comptes.

Indicateur N° 1

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Ce taux d'endettement net peut être amélioré en agissant sur deux leviers : diminuer les capitaux de tiers et augmenter les revenus fiscaux.

Les perspectives tant au niveau des recettes fiscales que des charges liées cantonales ou aux associations intercommunales ne nous permettent pas d'être très optimistes pour les années futures. Toutefois, la construction du quartier de Champy pourra avoir un impact positif sur cet indicateur.

Indicateur N° 2

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens, c'est-à-dire son bénéfice structurel. Cet indicateur doit être analysé sur plusieurs années, tant les investissements peuvent varier d'une année à l'autre. Nous avons très peu investi en 2022. Le futur investissement ValTraLoc l'impactera fortement à la baisse.

Indicateur N° 3

Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Mais il doit également être mis en relation avec la dette. En 2022, les taux d'intérêt d'emprunts étaient très bas. Cette situation fausse l'analyse de cet indicateur car la dette est relativement élevée.

Indicateur N° 4

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette brute et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. Il est évidemment en lien avec l'indicateur N° 1.

Indicateur N° 5

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la Commune. Les investissements 2022 étant peu importants, notre taux est considéré comme faible. Il est à mettre en relation avec le degré d'autofinancement N°2.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Indicateur N° 6

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Pour Riaz, la charge est considérée comme acceptable.

Indicateur N° 7

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Ce taux représente un endettement important. En effet, selon les statistiques fiscales 2020 publiées par le Service cantonal des contributions, le rendement de l'impôt moyen sur le revenu et la fortune des personnes physiques est de CHF 2'890.00 tandis que la dette nette par habitant est de CHF 3'827.00.

Indicateur N° 8

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Avec un taux de 15%, nous sommes dans la moyenne.

Pour conclure, vous avez toutes et tous en votre possession le rapport de révision des comptes 2022 dûment approuvés et trouvés conformes par le bureau de la Fiduciaire Fiduconsult ».

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique et les autres Membres du Conseil communal, avant de transmettre la parole à Madame Amélie Gapany, présidente de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la Commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Rapport de vérification des comptes 2022. Conformément à son mandat, la commission financière a tenu sa séance le 4 avril 2023, afin de prendre position sur les comptes 2022.

La commission financière était accompagnée par :

- Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances,
- Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale,
- Monsieur Olivier Bonte, caissier communal,
- Madame Diana Santos, secrétaire communale.

Cette année, un rapport de gestion complet a été établi. Celui-ci fournit de multiples informations sur notre Commune et nous tenons à féliciter les personnes qui ont élaboré ce rapport. En relation avec les comptes annuels et selon le règlement des finances, on trouve des explications détaillées des postes qui reflètent un dépassement de 20% par rapport au budget.

Il s'agit de la première année comptable sous les normes MCH2 et un comparatif avec l'année antérieure n'est pas possible.

Les membres de la commission financière ont relevé plusieurs points, demandé des compléments d'information et posé plusieurs questions sur ces comptes 2022. Ils remercient toutes les personnes pour leurs réponses et leur disponibilité.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Bonne nouvelle sur le résultat de l'exercice 2022 qui se termine avec un bénéfice de CHF 826'051.41, tandis que le budget prévoyait un déficit de CHF 198'710.00.

Cette différence provient, comme les années antérieures, principalement des encaissements des impôts réguliers et des gains immobiliers. Ces encaissements ne peuvent pas être prévus de façon précise, étant donné qu'ils sont basés sur des statistiques du service des contributions ou ne sont pas connus à l'avance. De plus, certaines dépenses budgétisées n'ont pas été réalisées durant l'exercice en question.

Les dépenses d'investissements reflètent un excédent de CHF 466'932.24, selon la liste détaillée. Les investissements non réalisés sont reportés sur les prochaines années.

Nous précisons qu'une gestion très stricte des charges de résultats a permis à notre Commune de terminer l'année 2022 sur ce bon résultat. Nous remercions toutes les personnes concernées pour leur compétence et leur engagement.

Actuellement, les finances de notre Commune sont saines, mais la commission financière a relevé le fait que ces prochaines années s'avéreront compliquées. Nous devrons faire face à une forte augmentation des charges liées et financer les investissements prévus. En outre, les indicateurs financiers MCH2 ne sont pas tous très bons. Ils démontrent un taux d'endettement moyen. Il s'agit d'éléments à prendre en considération ces prochaines années. Malgré tout, le bilan reste positif.

Compte tenu de ce qui précède, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes, tels que présentés, et d'en donner décharge à tous les organes concernés. »

2.2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – APPROBATION

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son intervention, avant d'ouvrir la discussion sur les comptes de résultats et d'investissements 2022.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s., Indépendant.e.s , Monsieur Frédéric Blanc intervient comme suit :

« Le groupe Vert.e.s., Indépendant.e.s se réjouit de voir que les chiffres noirs ont été atteints pour l'exercice 2022. Les indicateurs MCH2 nous montrent tout de même que la prudence est de mise. Une baisse d'impôts n'est donc clairement pas d'actualité, malgré le résultat positif.

Nous sommes conscients de la réalité et des frais futurs auxquels nous allons faire face avec les EMS, le Centre sportif régional, ValTraLoc. Mais nous appelons le Conseil communal à continuer les investissements et les dépenses qui profitent directement aux citoyens tels que les projets des commissions senior et sport, culture et générations, les activités de l'école primaire et l'aménagement des zones de rencontres. Nous ne voulons pas d'une commune 'dortoir' qui économise ses sous. Nous l'avons déjà dit et nous le redirons.

Pour terminer, nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin dans le suivi et la gestion des finances communales et qui nous ont présenté ces chiffres. »

Au nom de groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet déclare :

« Le groupe UDC a pris connaissance des résultats de l'exercice 2022. Nous sommes très satisfaits du bénéfice réalisé et félicitons l'Exécutif pour la bonne gestion.

Cependant, notre regard s'est également tourné vers certains indicateurs financiers, qui sont quelque peu moins réjouissants. Il s'agit donc de rester vigilant et prudent pour les années à venir et essayer d'améliorer,

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

dans la mesure du possible, les résultats de certains ratios. Certes, nous avons encore peu de recul et de comparaisons possibles avec les normes MCH2. Reste que la prudence est de mise pour les investissements futurs, afin de garantir une stabilité fiscale dans notre Commune. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont réalisé ce rapport annuel. »

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient en ces mots :

« Bien que l'on pourrait en douter, c'est le printemps. En tout cas pour la Commune de Riaz. Un nouveau logo, moderne et inspirant, un nouveau 'Riazois' plus aéré et dans l'air du temps et un rapport de gestion très professionnel qui nous offre beaucoup d'informations pertinentes sur notre Commune.

Mais ce ne sont pas seulement ces éléments qui annoncent un certain renouveau. Les comptes florissants permettent de voir les prochaines échéances et envies financières avec une certaine sérénité. Eh oui, comme le printemps que l'on peut trouver trop pluvieux, trop froid et parfois trop sec et trop chaud, certains pourraient se dire que la Commune n'en fait pas assez, soit au niveau écologique ou social ou économique. Ce bénéfice, pour certains, par exemple, au niveau écologique, pourrait plus les inciter à se déplacer à pied ou ne pas se déplacer, inciter nos citoyens jardiniers du dimanche à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Pour les tenants du domaine social, la Commune pourrait encore davantage promouvoir le vivre ensemble, payer chaque année des camps pour tous les élèves de Riaz, etc.

Au niveau économique, les défenseurs pourraient revendiquer une diminution d'impôt, des meilleures conditions cadre pour l'accueil des entreprises, etc. Mais le rôle de notre Exécutif, qui le remplit bien d'ailleurs, c'est justement de trouver l'équilibre entre ces trois domaines et de permettre un développement durable et équilibré qui permet le consensus et une vision financière écologique, sociale à moyen terme.

C'est pour cela que ces comptes bénéficiaires nous ravissent et nous permettent, à moyen terme, de maintenir ce développement durable, cher au parti du Centre.

Oui, c'est vrai que ce n'est pas très spectaculaire : un Conseil général serein, qui travaille dans une vision du bien commun, un Conseil communal harmonieux qui tire à la même corde. Mais ce travail du quotidien, grâce à une administration qui ne recigne pas à évoluer et à proposer des nouveautés, fait que notre Commune peut continuer à construire ou participer à construire pour nos aînés, pour nos sportifs, pour nos élèves, dans la perspective de proposer à nos habitants des services de qualité.

Ainsi, le printemps pourra se répéter chaque année pour notre Commune, mais toujours avec ses spécificités, aussi des indicateurs parfois compliqués, qui ne se répètent pas et qui font ainsi qu'il est chaque année unique. »

Au nom du groupe PLR, Madame Joséphine Uldry relève :

« Le groupe PLR relève l'effort fourni dans la gestion des comptes ainsi que la grande maîtrise des charges. Le budget a été plus que respecté. Nous remercions le Conseil communal pour son travail et le respect des volontés du Conseil général.

Nous soulignons la qualité de la documentation qui apporte beaucoup de clarté dans les comptes. Il s'agit toutefois d'un premier point de repère dans la nouvelle présentation MCH2. Les comparatifs seront possibles dès l'année prochaine.

Les indicateurs nous sont très utiles pour l'analyse de la situation financière. Nous rendons attentifs sur le fait que les années difficiles sont à venir.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Nous constatons notamment un taux d'endettement pas extrêmement bon et une dette brute par rapport aux revenus mauvaise, presque critique.

L'analyse détaillée du bénéfice de CHF 826'051.40 comprend une baisse des recettes liées aux impôts de 5% et relève une recette due à la dissolution de la réserve du patrimoine administratif. Si nous ne considérons pas ces deux recettes extraordinaires, le bénéfice est nettement inférieur. Cet aspect, cumulé à l'augmentation prévisible des charges liées, nous demande d'être vigilants à l'avenir, notamment dans la priorisation des projets communaux futurs.

Nous souhaitons finalement attirer l'attention de l'Exécutif sur le fait que la moitié du budget alloué aux écoles pour des activités culturelles et sportives n'a pas été utilisée. En ce sens, un postulat a été déposé lors de la dernière séance du Conseil général par nos élus Cindy Murith et Eric Magnin. Nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal pour une prise de position à ce sujet et les mesures envisagées. »

Monsieur le Président remercie les intervenants et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Madame Cindy Murith déclare :

« En observant les comptes alloués aux activités sportives et culturelles de l'école primaire I et II, j'ai remarqué qu'il y avait plus de la moitié du budget qui n'a pas été utilisée, soit CHF 18'131.65. Cela me questionne et m'interpelle en lien avec le postulat dernièrement déposé. »

Monsieur le Président remercie Madame Murith pour son intervention, avant de poursuivre la discussion.

Monsieur Pierre Mauron (PS) intervient en ces termes :

« Merci pour ce rapport de gestion, nouveau et très professionnel. Il contient des indications non seulement pour les membres du Conseil général, mais aussi pour toute la population et notamment sur l'avancement des travaux en cours. J'ai une question sur les investissements. Dans les documents, il n'y a aucune information sur la déchetterie. Il me semble que son état actuel est le même que lorsque la Commune recensait 500 ou 600 habitants de moins. Nous avons régressé cette année avec neuf habitants de moins en 2022, par rapport à 2021. Mais je pense que, avec le nouveau quartier de Champy, la population va augmenter d'une centaine de personnes, voire un peu plus. Est-ce qu'il y a des discussions concernant un investissement pour une autre déchetterie, un agrandissement de la déchetterie, voire une entente intercommunale ? Et, de manière générale, si ce n'est pas à l'ordre du jour, comment allez-vous faire prochainement, compte tenu de cette augmentation de population, avec cette infrastructure qui, à mon avis, répond difficilement aux besoins de la population. Merci. Je remercie également toutes les personnes qui ont établi ce rapport car il est vraiment bien fait. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande au Conseil communal s'il souhaite ajouter un complément d'information.

Madame Anne Favre-Morand répond de la sorte à l'interpellation de Mesdames Joséphine Uldry et Cindy Murith :

« Pour répondre à Madame Uldry et à Madame Murith, j'ai aussi été étonnée de ces comptes par rapport à ce chiffre que vous évoquez. On en a aussi discuté lors de la séance avec la commission financière. Je ne vais pas répondre au postulat, mais dispenser quelques informations. Tout d'abord, le budget a été prévu un peu plus largement, compte tenu du chevauchement des années civiles avec les années scolaires. On ne commence pas l'année avec les mêmes élèves qu'on avait l'année d'avant. Deuxième point, au niveau des chiffres, des journées à ski ont été organisées pour compenser le camp de ski reporté d'une année. Les coûts ont été pris sur le chapitre du camp de ski plutôt que dans les activités culturelles et sportives. La

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

facturation de la piscine a coûté moins cher. Lors des activités, il y a quelques arrondis, et l'addition de ces montants par élève débouche sur une importante somme.

La grosse chose qui a constitué cette importante différence entre le budget et les comptes, ce sont les activités liées au cirque lors de l'inauguration de l'école. Durant toute l'année scolaire, les enfants ont eu diverses activités avec la troupe du cirque, plus la scène de spectacle lors de l'inauguration. Tous ces coûts ont été pris dans le chapitre inauguration avec la contribution du compte du Conseil des parents. Ils n'ont donc forcément pas été puisés dans le compte des activités culturelles et sportives.

La responsabilité de la Commune est bien sûr de mettre un budget à disposition. C'est ensuite la responsabilité de la directrice de s'assurer que cet argent soit utilisé. Elle s'est assurée que le nombre des activités entre dans le cadre des 10 jours maximum par année scolaire. Avec le projet du cirque, on est dans les chiffres. Je ne vais pas répondre au postulat tout de suite, mais je prendrai du temps au mois de septembre pour cela. En même temps, je pourrai vous présenter le concept qui est en train d'être finalisé par la direction et les enseignants concernant des activités culturelles et sportives à proposer pour tous, qui soient vraiment égalitaires, et pour avoir aussi une meilleure vision des dépenses par chapitre. J'espère que ma réponse vous convient. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand pour ses explications.

Madame Sabine Guillet intervient à son tour :

« En l'absence de ma collègue, Madame Sylvie Bosson, je vais répondre à la question sur la déchetterie. Il y a effectivement un projet de déchetterie intercommunale en discussion. Il est actuellement en suspens en raison du PAL de la Commune de Marsens. Pour l'instant, vous ne trouverez rien dans les investissements prévus parce qu'on est toujours aux discussions préliminaires.

Sur la gestion des déchets, je constate qu'il y a une significative amélioration du fait que les gens sont beaucoup plus sensibles au tri. L'horaire et les jours d'ouverture de la déchetterie ont été allongés et l'on remarque tout de même peu de problèmes, hormis aux heures de pointe. Reste que c'est un sujet auquel le Conseil communal est sensible. J'espère que l'explication vous conviendra. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôture la discussion et passe au vote des comptes et leur bouclage dans leur ensemble.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2022.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal. Il passe ensuite au point 3 de l'ordre du jour.

3

ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection du/de la Président/e du Conseil général pour la prochaine période.

Il rappelle le tournus des présidences durant la législature 2021-2026 décidé par les chefs de groupe avant la séance constitutive du 4 mai 2021. Pour rappel, le tournus décidé est le suivant :

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

2021-2022	groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
2022-2023	groupe PLR
2023-2024	groupe Le Centre
2024-2025	groupe UDC
2025-2026	groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s

En outre, conformément à l'art. 46 al. 1^{bis} de la LCo, Monsieur le Président rappelle que si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Aussi, conformément au tournus instauré, il donne la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet présente la candidature de Monsieur Yves Pasquier de la sorte :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Yves Pasquier, comme candidat à la présidence pour la prochaine année. »

Monsieur Yves Pasquier est âgé de 59 ans. Marié, il a deux enfants. Il est né à Riaz, où il a effectué toute sa scolarité à Riaz. Après des études au Collège du Sud, puis à l'Université à Fribourg où il obtint une licence en économie, il a débuté dans le domaine bancaire à Genève, puis à Fribourg.

Maintenant, il est actif comme responsable de la clientèle privée dans une banque à Bulle.

De retour dans son village depuis quelques années, il fait donc partie du Conseil général et est membre de la commission financière, comme vice-président, ainsi que de la commission financière du Réseau Santé et Social de la Gruyère.

Durant ses jeunes années, Monsieur Yes Pasquier s'est investi dans les sociétés villageoises, comme le FC Riaz, en tant que joueur et entraîneur, ainsi que dans la Société de jeunesse.

Ses hobbies principaux sont les balades en montagne ou en forêt, le ski, les sorties en raquettes ainsi que les voyages pour découvrir le monde et de nouveaux horizons.

Au nom du Groupe Le Centre, nous vous proposons la candidature de Monsieur Yves Pasquier au poste de président du Conseil général pour la période 2023-2024. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet pour sa présentation.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président déclare que, conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo,

***Monsieur Yves Pasquier (Le Centre) est élu à la présidence
du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2024.***

Monsieur le Président enchaîne en ces termes :

« Monsieur Pasquier, je vous félicite chaleureusement pour cette élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction durant votre année présidentielle. Nous avons le plaisir de vous remettre un petit cadeau. »

[Applaudissements]

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Yves Pasquier pour son discours.

Monsieur Yves Pasquier intervient de la sorte, alors qu'apparaissent sur l'écran ces deux phrases, principes amérindiens :

Considère la terre et tout ce qui y vit avec respect.

Consacre une partie de tes efforts au plus grand bien.

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Ces principes amérindiens correspondent bien à ce que je souhaite apporter à notre Commune.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'offrant la possibilité de présider notre assemblée. Soyez certains que je vais mettre toute ma motivation, ma détermination, mes compétences et mon énergie pour l'accomplissement de cette fonction.

Je remercie également mon prédécesseur, Monsieur Jean-Pierre Vallélian, pour l'excellent travail accompli durant son année de présidence ainsi que les membres du Bureau pour leur très bonne collaboration.

Mon histoire avec Riaz a commencé il y a très longtemps puisque j'y suis né. Ma maman également ainsi que mon grand-père maternel. Mon enfance et mon adolescence passées dans ce village ont forgé mes attaches. Ayant quitté le village après mes études pour des raisons professionnelles, j'ai séjourné durant douze ans dans le canton de Genève, pour y travailler dans le domaine bancaire.

Ce fut un réel plaisir d'y revenir, il y a quelques années, et je suis heureux et fier d'apporter ma contribution à l'évolution de cette Commune. La tâche sera intéressante et enrichissante.

Comme vous le savez, c'est la deuxième fois que je vais présider le Conseil général. J'espère que les expériences passées me seront utiles. Je ne parle pas forcément de la pandémie due au Covid qui nous avait perturbé durant cette première présidence.

Le pouvoir législatif est entre les mains de 30 Conseillers généraux qui ont pour but d'amener les aspirations et attentes de la population devant les autorités communales. Je vous invite à toujours être à l'écoute des Riazoises et des Riazois et être dignes de la confiance placée en vous.

Par ailleurs, je tiens à relever l'excellente collaboration et coordination entre les divers groupes politiques et avec le Conseil communal. Je souhaite que ce soit toujours un lieu propice pour faire avancer le débat d'idées et le débat politique. Je relève également les bonnes relations à l'intérieur des commissions et j'espère que cela se poursuivra ainsi.

Peut-être que vous faites la même réflexion que moi ? Nous avons de la chance de pouvoir vivre ici, dans un village qui bénéficie de bonnes infrastructures avec des écoles, un hôpital, une administration communale, un Conseil communal qui fonctionne et des sociétés sportives et culturelles. Nous avons également un excellent cadre de vie avec un village bien entretenu, une nature bien préservée et de magnifiques forêts et chemins à parcourir.

Pour conclure, je vous réitère, à vous toutes et tous, mes remerciements pour cette élection, ainsi qu'à ma famille et mon épouse pour leur soutien. C'est avec plaisir que je partagerai le verre de l'amitié avec vous à au terme de cette séance du Conseil général.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une bonne fin de soirée et termine par un dernier principe amérindien : « Prodigue assistance et bonté partout où cela est nécessaire. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Pasquier pour ses propos.

4

ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Président invite ensuite le Légititat à passer à l'élection du/de la Vice-président/e du Conseil général pour la période 2023-2024. Selon les chefs de groupe et le tournus décidé, la vice-présidence revient au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet présente la candidature de Monsieur Louis Pittet :

« Le groupe UDC m'a confié un mandat. Et c'est avec plaisir que je vous présente la candidature de Monsieur Louis Pittet à la vice-présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Louis Pittet est arrivé à Riaz à l'âge de 4 ans. Cela fait donc plus de 60 ans qu'il parcourt les chemins et les rues de notre village. De ce fait, il possède un bel historique sur l'évolution de la Commune. Après sa scolarité obligatoire, il poursuivit sa formation à Grangeneuve, afin d'y obtenir un CFC qui lui permit de reprendre l'exploitation familiale.

La musique et le chant sont ses hobbies, la montagne et les traditions, ses références.

Il fait partie du Conseil général depuis sa fondation et l'a présidé en 2018.

Au nom du groupe UDC, j'ai donc le privilège de vous proposer la candidature de Monsieur Louis Pittet à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2023-2024. Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc-Antoine Pittet pour ses propos.

La parole n'étant plus demandée et, conformément à l'art.46 al. 1bis de la LCo, Monsieur le Président déclare que

***Monsieur Louis Pittet est élu à la vice-présidence
du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2024.***

Monsieur le Président adresse ses félicitations à Monsieur Pittet et lui souhaite également beaucoup de satisfaction au cours de son année de vice-présidence, avant de lui remettre un présent.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point 5 de l'ordre du jour : « Election d'un nouveau membre au sein de la commission senior+ ».

5

ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE À LA COMMISSION SENIOR+

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Philippe Savary pour sa nomination à la commission senior+ en ces termes :

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

« Ancien responsable de la conciergerie, aujourd’hui retraité, Monsieur Philippe Savary prête main forte à titre d’invité à la commission senior+ depuis l’automne dernier. Son élection doit être ratifiée par le Législatif. Ainsi, la commission sera-t-elle composée de huit membres du Conseil général et membres libres :

- 2 membres PLR,
- 2 membres PS, Vert.e.s et Indépendante.e.s,
- 4 membres libres ».

La parole n’étant pas demandée, Monsieur le Président procède à l’élection d’un membre supplémentaire à la commission senior+.

VOTE
A l’unanimité et par applaudissements, le Conseil général accepte de porter le nombre de membres de la commission senior+ à huit et valide la nomination de Monsieur Philippe Savary.

Monsieur le Président proclame Monsieur Philippe Savary, membre de la commission Senior+ pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au prochain point de l’ordre du jour.

6 RAPPORT SUR L’ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

Monsieur le Président informe que le Bureau du Conseil général a décidé de donner aux commissions du Conseil général la possibilité de faire un bilan sur leurs activités durant cette deuxième année de législature. Bien que ces rapports soient publiés dans le Rapport annuel de gestion 2022, aux pages 63 à 68, rapport que les Conseillers généraux ont tous reçu, il invite à écouter les rapports des présidents, présidentes, rapporteur et rapporteuse des commissions financière, de l’aménagement, des naturalisations, de la culture, des sports et des générations, de l’énergie et du développement durable ainsi que de la commission senior+.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Amélie Gapany, qui s’exprime en sa qualité de Présidente de la commission financière.

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany émet la synthèse suivante :

« La commission financière s'est réunie cinq fois en 2022 pour analyser les comptes 2021, le budget 2023 et des demandes de crédits d'engagement en cours d'année.

En 2022, elle a traité les sujets ci-après :

- 22 février 2022 : séance extraordinaire pour le remplacement des lampadaires cassés et présentation de l’offre de Gruyère Energie SA pour la réalisation des travaux ;
- 5 avril 2022 : présentation des comptes et discussion sur le résultat, les différences de charges et revenus comparées à l’année précédente, le plan financier, les divers investissements et la capacité financière de la Commune ;
- 11 juillet 2022 : rencontre pour échanger sur le tarif horaire de la location des salles de sport du CO de Riaz ;
- 6 septembre 2022 : discussion et prise de position sur l’aménagement et la demande de crédit d’un parc public à la Route des Monts 6 ;

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

- 8 novembre 2022 : séance sur le budget 2023. »

Monsieur le Président adresse sa gratitude à Madame Gapany pour son résumé. Puis, il transmet le témoin à Monsieur Eric Magnin, Vice-président de la commission d'aménagement et de l'énergie.

Au nom de la commission d'aménagement, Monsieur Eric Magnin relève :

« La commission d'aménagement s'est réunie six fois en 2022.

En 2022, la commission d'aménagement a été consultée sur les sujets suivants :

- zone 30 km/h de la Rue de Saletta ;
- quartier de Champy-Sud ;
- divers investissements pour la réfection de bâtiments communaux ;
- réfections de la Route des Collonges et du collecteur St-Michel ;
- projet de déchetterie intercommunale ;
- projets ValTraLoc et de chemin pédestre sur les Monts de Riaz.

Pour 2023, les sujets suivants reviendront sur la table :

- projet ValTraLoc ;
- valorisation multimodale de la Rue de la Léchère (Bulle) et de la Route de la Sionge ;
- diverses mises en zone 30 km/h. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Magnin pour son bilan et pour le travail effectué par les membres de sa commission, avant de donner la parole à Monsieur Stéphane Oberson, membre de la commission des naturalisations.

Au nom de la commission des naturalisations, Monsieur Stéphane Oberson tient les propos suivants :

« La commission des naturalisations s'est réunie quatre fois en 2022.

En 2022, la commission des naturalisations a traité un dossier de trois personnes requérant la nationalité suisse. La commission a besoin d'étudier les pièces du dossier transmis par la Commune et le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil. Puis, elle se réunit pour préparer l'entretien avec les requérants. Cette entrevue comprend trois phases : préparation, entretien lui-même, puis analyse. Finalement, un rapport, muni d'un préavis de la commission, est transmis au Conseil communal.

Parallèlement, elle s'est impliquée dans le projet du Repas multiculturel du 22 mai 2022. Deux des membres font partie du comité d'organisation. Le jour même, tout le monde a participé et aidé pour la logistique. La commission s'investira tout autant pour la deuxième édition, prévue le 4 juin 2023.

Finalement, les membres de la commission des naturalisations tiennent à être présents lors des soirées d'accueil des nouveaux habitants de Riaz, un important carrefour de rencontres. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Oberson pour son rapport. Ses remerciements s'adressent également aux membres de la commission des naturalisations pour le travail effectué. Il demande ensuite à Madame Joséphine Uldry de s'exprimer au nom de la commission de la culture, des sports et des générations.

Au nom de la commission de la culture, des sports et des générations, Madame Joséphine Uldry s'exprime en ces termes :

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

« La commission de la culture, du sport et des générations s'est réunie quatre fois en 2022.

Proposer des projets visant à rassembler et mélanger la population afin de lui assurer une bonne qualité de vie et un épanouissement pour toutes ses tranches d'âges. Cette mission, qui tient à cœur à la commission, a permis d'initier de beaux projets.

La première édition du Repas multiculturel, en collaboration avec la commission des naturalisations, s'est tenue le 22 mai 2022, dans une ambiance très chaleureuse. Le succès de cette manifestation a motivé le groupe d'organisation à renouveler l'expérience. La deuxième édition aura lieu le 4 juin 2023.

Depuis quelques mois, la commission s'est attelée à l'organisation de balades à la découverte des lieux historiques et emblématiques de Riaz. Elle espère créer une atmosphère propice à l'échange d'anecdotes et ainsi favoriser les relations intergénérationnelles. La première balade est prévue le samedi 17 juin 2023.

'Donner une impulsion aux projets communaux, contribuer aux travaux préparatoires et chercher les synergies entre tous les acteurs communaux'. Là aussi, la commission s'est investie pour servir sa mission et initier quelques-unes de ses intentions de législature.

Un projet de sentier pédestre reliant le village et les Monts de Riaz est en cours. Lancée par la commission de la culture, des sports et des générations, l'idée a été reprise par la commission de l'aménagement et le service technique de la Commune.

La commission a également apporté ses idées au projet du parc public de la Route des Monts 6.

En matière de communication, la commission a relayé deux articles dans les dernières éditions du 'Riazois' : les portraits du jeune sportif, Romain Monney, et de notre ancien concierge, Philippe Savary.

Enfin, deux membres de la commission sont actifs au sein du comité de l'Intersociété de Riaz. La thématique des lotos a été l'élément principal.

La commission de la culture, du sport et des générations remercie la Commune et les commissions du Conseil général pour la bonne collaboration et la confiance témoignée. »

Monsieur le Président remercie Madame Joséphine Uldry pour son rapport ainsi que les membres de sa commission pour leur travail. Il passe ensuite la parole à Monsieur Didier Barmettler, rapporteur la commission de l'énergie et du développement durable.

Au nom de la commission de l'énergie et du développement durable, Monsieur Didier Barmettler s'exprime en ces termes :

« La commission de l'énergie et du développement durable s'est réunie cinq fois en 2022.

Nouvelle, la commission s'est fixée comme premier but de faire un état des lieux. Elle a suivi la fin de l'obtention du label « cité de l'énergie », projet couronné de succès.

La commission s'est donné l'objectif de mettre en œuvre plusieurs projets, en suivant la vision et les missions suivantes :

Vision

La commission a une vocation technique. Elle suit les activités de politique énergétique communale et élabore des propositions à l'intention du Conseil communal et du Conseil général.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Mission

Formuler les objectifs pour la Commune, proposer les plans d'actions et les calendriers

Informer et sensibiliser les citoyens sur les sujets de l'énergie et du développement durable tels que :

- *les programmes de subventions fédérales et cantonales,*
- *les projets liés à l'efficience énergétique des bâtiments,*
- *les bilans d'énergies et d'eau,*
- *l'empreinte environnementale.*

Etudier et transmettre des propositions de projets au Conseil communal et au Conseil général

Assurer le suivi de ces projets

Afin de réaliser des projets en lien avec la vision et les missions, elle s'est basée sur les propositions cantonales du programme « Commune durable » qui présente un portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises.

Un choix s'est porté sur trois projets :

1. Récupération des eaux de pluie

- *But de cette action : développer des systèmes de récupération d'eau de pluie, afin d'économiser les ressources en eau potable. Utilisée dans le nettoyage industriel, des toilettes, du jardin et parfois des machines à laver le linge, l'eau de pluie convient à de multiples usages. Il existe des bassins de stockage destinés uniquement à l'arrosage des espaces verts et d'autres employés pour les usages internes des ménages privés ou industriels.*
- *Avantages :*
 - *Maintien des nappes phréatiques,*
 - *Economie d'eau potable,*
 - *Baisse de la consommation d'énergie nécessitée par l'approvisionnement en eau,*
 - *Après l'investissement initial, diminution des coûts liés au traitement et à la consommation d'eau.*

2. Promouvoir la production locale

- *Consommer local, c'est privilégier les produits sains et de saison, participer au développement de l'activité agricole et de l'économie locales, tout en limitant l'impact sur l'environnement lié au transport et à l'emballage des produits. Faire son marché est la manière la plus connue d'acheter des produits locaux. Mais il existe d'autres moyens de mettre en relation la population avec les producteurs locaux. La Commune ou une association peut élaborer un guide, par exemple sous forme de page internet, qui recense les producteurs proposant de la vente directe, les points de vente de produits du terroir, les structures qui proposent l'achat de paniers (en livraison ou retrait en point de dépôt) et les marchés locaux.*
- *Avantages :*
 - *Sensibilisation de la population aux enjeux liés à une alimentation saine et une production respectueuse de l'environnement,*
 - *Promotion des circuits courts,*
 - *Découverte de spécialités locales, avec des produits frais et de saison.*

3. Arbres fruitiers et potagers en milieu urbain

- *Planter des arbres fruitiers dans les parcs et espaces verts communaux est une manière simple de favoriser la biodiversité et une production locale. Transformer des bacs de fleurs en petits potagers est à la fois beau et fonctionnel. La sensibilisation à la nature, notamment pour les plus jeunes, est un élément déterminant pour la transition écologique. Avec cette action, la Commune améliore la qualité de vie et favorise les activités de détente et de loisirs.*
- *Avantages :*

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

- *Favoriser la biodiversité, la production et la consommation locale,*
- *Rendre plus attractifs les parcs et jardins,*
- *Encourager les activités en plein air.*

En 2023, la commission s'attellera au développement de ces projets. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Barmettler pour son bilan et le travail effectué par les membres de la commission de l'énergie et du développement durable. Il transmet ensuite le flambeau à Madame Cindy Murith, rapporteuse de la commission senior+.

Au nom de la commission senior+, Madame Cindy Murith s'exprime ainsi :

« C'est en mai 2022 que notre commission s'est constituée. Nous nous sommes fixés comme but de faire un état des lieux de nos seniors, à l'aide d'un questionnaire qui s'inspirait du plan de mesures 2021-2025 des seniors.

Un de nos objectifs est de rencontrer le plus de seniors possible, afin d'être à leur écoute et de pouvoir mieux communiquer avec eux au travers du journal communal, du panneau officiel de la Commune, de notre administration communale, du site internet communal, de courriels et sur les activités que nous leur proposons. Cela nous permet d'interagir avec eux et, à l'avenir, de créer de nouvelles activités.

Le plan de mesures 2021-2025 doit être atteint avec l'aide financière de la Commune, la participation de tous et surtout celle des seniors qui veulent s'engager bénévolement pour collaborer avec notre commission. »

Monsieur le Président remercie Madame Murith pour son bilan et le travail effectué par la commission senior+, avant d'ouvrir la discussion générale sur le bilan des commissions.

La parole n'étant pas sollicitée, Monsieur le Président aborde le dernier point de l'ordre du jour : les divers.

7

DIVERS

Avant d'entamer les divers du Conseil général, Monsieur le Président rappelle les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

- *Mardi 4 juillet 2023, à 20.00 heures* Séance de réserve
- *Mardi 3 octobre 2023, à 20.00 heures* Séance de réserve
- *Mardi 12 décembre 2023, à 20.00 heures* Séance du budget 2024

Pour la suite des divers, il prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Personne ne s'exprime.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

POSTULAT

Monsieur le Président enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Ce n'est pas le cas.

RÉSOLUTION

Monsieur le Président annonce que, ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président boucle le chapitre « Questions » et passe aux remarques et commentaires.

REMARQUES - COMMENTAIRES

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt ce point.

Avant de passer à la conclusion de cette séance du Conseil général, il demande encore quelques instants d'attention. Il invite les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance à remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Santos, au plus tard jusqu'au lendemain à midi. Il remercie les intervenants pour leur diligence.

Monsieur le Président adresse ensuite ses remerciements au terme de son année présidentielle :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues. Mon rôle de président touche à sa fin. Pour ma part, ce fut un honneur de présider cette année très enrichissante, pleine de rencontres et de partages avec le Conseil communal, le Bureau et les commissions du Conseil général ainsi qu'avec la population de Riaz, lors de diverses manifestations.

Toutes ces rencontres m'ont montré comme il est important de dialoguer pour le bon fonctionnement d'une commune. Le Conseil général représente la population. Et il est de notre devoir de communiquer avec nos citoyennes et citoyens pour comprendre leurs besoins et les transmettre à nos autorités.

Après ces années de Covid, nous sommes revenus à la normalité. Le travail a repris son rythme de croisière. Ce travail est important avec tous les défis qui pointent à l'horizon, mais nous avons la capacité de faire front car j'ai rencontré des gens engagés qui donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Pour cela, j'aimerais remercier le Conseil communal ainsi que tout le personnel communal pour son engagement et sa collaboration. Et en particulier notre secrétaire du Conseil général, Madame Diana Santos, que je remercie pour son soutien, son travail préparé avec minutie et sa bonne humeur. Pour cela, j'ai le plaisir de lui remettre un petit cadeau. Merci, Diana !

Pour conclure, j'aimerais également remercier mes chers collègues du Conseil général pour leur confiance accordée tout au long de cette année.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

A l'heure de passer le témoin, cher Yves, je te souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction pour ta future année présidentielle.

Merci de votre attention. »

Madame la Syndique adresse, à son tour, un message de remerciement au président sortant :

« Au nom du Conseil communal, je souhaite adresser mes sincères et chaleureux remerciements à Monsieur Jean-Pierre Vallélian. Monsieur Vallélian, sous votre présidence, libérée enfin des soucis de Covid-19 qui a freiné et bouleversé durant trop longtemps notre mode de vie, la Commune et le Conseil général ont pu renouer sans crainte sanitaire cette fois-ci avec des manifestations publiques. Je pense notamment à la réception officielle des nouveaux habitants, celle des jeunes citoyens, le Repas multiculturel, sans oublier l'opération Coup de balai, l'obtention du label Cité de l'énergie, etc. Je n'omettrais pas non plus de rappeler tous les projets communaux et régionaux dans lesquels le Conseil général et ses commissions se sont pleinement investis. J'aimerais terminer mon intervention en vous réitérant, Monsieur le Président, toute notre gratitude pour votre engagement sans faille en faveur de notre Commune et pour le bien de l'ensemble de notre communauté. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses mots.

Madame la Syndique poursuit en s'adressant à Monsieur Maxime Charrière, Conseiller général démissionnaire :

« Au nom du Conseil communal et du Conseil général, je tiens également à adresser nos plus vifs remerciements à Monsieur Maxime Charrière. En raison de son changement de commune de domicile, Monsieur Charrière a présenté sa démission du Conseil général avec effet au 31 mai 2023. A travers ces quelques paroles, nous tenons à lui adresser toute notre gratitude pour l'important travail qu'il a accompli pour le compte de l'Intersociété, qu'il préside, et pour notre Légitimatif. Deuxième vienne-ensuite de la liste PLR aux élections communales de mars 2021, Monsieur David Bovigny succédera à Monsieur Charrière. Il sera prochainement assermenté par la Préfecture de la Gruyère. Je précise encore que Monsieur Julien Grand, premier vienne-ensuite de la liste PLR, avait préalablement renoncé à son élection pour des motifs professionnels. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son intervention. Avant de clore la séance, il passe la parole à Monsieur Stéphane Oberson, président du comité d'organisation de la première édition du Trophée de la Sionge, course pédestre prévue le samedi 24 juin 2023 à Riaz, pour une brève information.

Messieurs Stéphane Oberson et Grégoire Quartenuo évoquent ensuite la création de l'Association du Trophée de la Sionge. Cette association a pour but de promouvoir le sport dans la convivialité. Monsieur Stéphane Oberson présente ensuite les horaires, les types d'épreuves, les parcours et leur longueur de la manifestation pédestre et l'animation inhérente. De son côté, Monsieur Grégoire Quartenuo conclut en incitant les personnes à prendre part aux diverses épreuves et/ou à s'investir en qualité de bénévole pour soutenir l'organisation.

Monsieur le Président remercie Messieurs Oberson et Quartenuo. Et, au nom du Conseil général, il leur souhaite plein succès pour cet événement.

A 21 heures 26, Monsieur le Président lève la séance du Conseil général du 9 mai 2023 et invite à la collation servie à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention, avant de lui souhaiter une très belle fin de soirée.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire



Diana Santos

Le Président



Jean-Pierre Valléian



Le Secrétaire du procès-verbal



Gilles Liard